CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de publication : 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Christine HEINTZ, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Nathalie PETRAULT, Éric PREVOST.

Excusés : Marie-Laure BOISSEL, Dominique PAYET, Didier PROUST

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Marie-Pierre MISSIOUX donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Thomas BRAUD donne pouvoir à Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN,

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20260930-DE-2026-08-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-08-03 RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE) 2025 – SMEG
Rapporteur : Stéphane BAUDRY

Chaque année, les services de production et de distribution d'eau potable doivent établir un Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS). Le RPQS a pour principal objectif la transparence du fonctionnement de ces services, par une information précise auprès des consommateurs sur la qualité et la performance du service. Son contenu ainsi que les indicateurs de performance du service sont fixés par arrêté.
La règlementation introduit par ailleurs l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'eau et l'assainissement. Ces indicateurs doivent permettre la comparaison entre services à l'échelle nationale, en venant notamment alimenter de manière volontariste de la part des maîtres d'ouvrage, la base de données du SISPEA.

Monsieur le Président présente donc le RPQS du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine (SMEG) au titre de l'année 2025 en rappelant que le SMEG assure l'adduction en eau potable de quelques foyers sur la commune de Soudan.

Vu l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Considérant le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du SMEG au titre de l'année 2025,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président, décide à l'unanimité,

- D'ADOPTER le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2025 du SMEG

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre